



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES

Mardi 9 avril 2019 à Luxembourg

Président: M. George Ciamba, ministre délégué roumain, chargé des affaires européennes

Le Conseil tiendra un débat d'orientation consacré au **cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027**. Ce point sera examiné en séance publique.

Le Conseil adoptera des **conclusions sur le développement durable**, en réponse au document de réflexion de la Commission intitulé: "Vers une Europe durable d'ici 2030".

Les ministres feront également le point de la situation concernant **le respect des valeurs de l'Union en Hongrie et l'État de droit en Pologne**, en application de l'article 7, paragraphe 1, du traité sur l'UE.

Au cours du déjeuner, les ministres consacreront leurs discussions à la question des prochaines **élections au Parlement européen**.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 14 h 30).

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil des affaires générales](#)

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Prochain cadre financier pluriannuel

En séance publique, les ministres tiendront un débat d'orientation consacré au cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, sur la base d'une [note de la présidence](#).

Le débat sera axé en particulier sur les volets du CFP qui ont trait à la **cohésion** et à la **politique agricole commune**, et notamment les considérations suivantes:

- Cohésion:
 - a) Comment faire en sorte que le principe selon lequel *"aucune région ne [doit être] laissée pour compte"* soit dûment pris en compte dans le nouveau CFP, tout en veillant à ce que les régions qui en ont le plus besoin bénéficient le plus des fonds de cohésion et que toutes les régions qui se situent en dessous de la moyenne de l'UE continuent de progresser vers celle-ci?
 - b) Les ministres seront invités à apprécier dans quelle mesure la proposition relative à la politique de cohésion permettra de faire face à de nouvelles priorités et à des événements imprévus.
- PAC:
 - a) De quelle manière la proposition sur la PAC peut-elle contribuer au mieux au développement des zones rurales dans toute l'Union et assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, tout en accroissant la productivité et la compétitivité de l'agriculture européenne?
 - b) Les ministres seront également invités à examiner comment le secteur agricole de l'UE peut devenir durable à long terme sur le plan économique, environnemental et social.

En outre, la présidence présentera pour information au Conseil un rapport actualisé sur l'état des travaux (doc. [6443/3/19 REV 3](#)) qui rend compte des progrès accomplis dans les négociations relatives aux propositions sectorielles liées au CFP.

Conclusions sur le développement durable

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions relatives à la mise en œuvre par l'UE du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, qui a été établi en 2015 et comporte un ensemble de dix-sept objectifs de développement durable (ODD). Le Programme 2030 revêt un caractère horizontal, de sorte que sa mise en œuvre requiert de l'UE et de ses États membres qu'ils adoptent une approche transsectorielle. Au début de l'année, la Commission a publié un document de réflexion intitulé: "Vers une Europe durable d'ici 2030", auquel les conclusions en question viennent maintenant répondre.

Dans ses conclusions, le Conseil insiste sur l'importance capitale que revêt le développement durable pour l'Union européenne et souligne qu'il est dans l'intérêt de l'UE de continuer à jouer un rôle de premier plan en vue de mettre en œuvre le Programme 2030 et ses dix-sept ODD. Rappelant qu'il s'agit d'une priorité absolue de l'UE, le Conseil appelle à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, "tant à l'échelle mondiale qu'au niveau interne, une priorité absolue de l'UE, pour le bien de ses citoyens comme pour conserver sa crédibilité en Europe et dans le monde".

Le Conseil accueille avec satisfaction le document de réflexion de la Commission européenne "pour contribuer au débat sur un avenir plus durable de l'Europe qui s'imposait d'urgence, ainsi qu'à la définition des priorités stratégiques pour la nouvelle Commission européenne". Parmi les principaux fondements stratégiques pour un avenir durable répertoriés par le Conseil figurent une transition décisive vers une économie circulaire, la recherche de la neutralité climatique, la protection de la biodiversité et des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique, mais aussi la durabilité de l'agriculture et du système alimentaire et des secteurs de l'énergie, du bâtiment et de la mobilité à faible émission de carbone sûrs et durables. Le Conseil souligne également l'importance de favoriser la cohésion européenne et insiste pour que la dimension sociale soit accentuée.

En outre, le Conseil réitère l'appel qu'il a adressé précédemment à la Commission invitant celle-ci "à élaborer une stratégie globale de mise en œuvre prévoyant des calendriers, des objectifs et des mesures concrètes pour intégrer le Programme à l'horizon 2030 et les ODD dans toutes les politiques intérieures et extérieures de l'UE".

[Document de réflexion de la Commission intitulé "Vers une Europe durable à l'horizon 2030"](#)

Respect des valeurs de l'UE en Hongrie

Les ministres procéderont à un échange de vues sur l'état d'avancement de la procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, du traité sur l'UE en ce qui concerne la Hongrie.

Cette procédure avait été déclenchée le 12 septembre 2018, date à laquelle le Parlement européen réuni en plénière avait voté une résolution avec une [proposition motivée](#) invitant le Conseil à établir s'il existe un risque clair de violation grave, par la Hongrie, des valeurs visées à l'article 2 du traité UE. La proposition motivée a été présentée au Conseil le 18 septembre.

Le CAG a fait le point de la situation lors de sa session du 19 février 2019.

État de droit en Pologne

La Commission présentera aux États membres des informations actualisées sur les derniers développements relatifs à la situation en matière d'État de droit en Pologne, après quoi les États membres auront la possibilité de faire le point de la situation.

Les auditions avec le Pologne se sont tenues lors des sessions du Conseil des affaires générales des 26 juin, 18 septembre et 11 décembre 2018, et le CAG a fait le point de la situation lors de sa session du 19 février 2019.

La procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, du traité sur l'UE a été déclenchée contre la Pologne le 20 décembre 2017, lorsque la Commission a publié sa [proposition motivée](#) concernant l'État de droit en Pologne. La proposition motivée contient un exposé des motifs détaillé ainsi qu'une proposition de décision du Conseil i) constatant qu'il existe un risque clair de violation grave, par la Pologne, de l'État de droit, et ii) formulant des recommandations de mesures que la Pologne devrait prendre.